Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01/04/21	07/04/21	2021-7012-ICPE-SAR

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une nouvelle aire extérieure de stockage de liquides inflammables

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: SAR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: M. Laurent ARMAND, Directeur

RCS / SIRET: 5 0 9 3 4 9 4 9 4 0 0 0 4 7 Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1. a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Le site est actuellement classé à autorisation pour le stockage des liquides inflammables (arrêté préfectoral du 25/01/2010 et APC du 13/09/2012). La nouvelle aire extérieure de stockage accueillera au maximum 950 tonnes de liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 (rubrique 4331). Cette quantité dépasse à elle seule le seuil de l'enregistrement de la rubrique 4331 (seuil à 100 tonnes).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SAR est spécialisée dans la mise au point et la production de produits de marquage routier.

Dans le cadre du redéploiement de ses activités sur son site d'Agnetz, la société SAR souhaite aménager une nouvelle aire extérieure de stockage de liquides inflammables (matières premières et produits finis), d'une capacité maximale de 950 tonnes. Ces produits sont classés au titre de la rubrique 4331 (liquides inflammables de catégorie 2 ou 3).

Le site est actuellement classé sous le régime de l'autorisation pour le stockage des liquides inflammables. Ce projet n'impliquerait pas de modification de régime de classement.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La société SAR souhaite redéployer ses activités sur son site d'Agnetz afin d'optimiser ses conditions d'exploitation.
Dans le cadre de ce redéploiement, plusieurs configurations de réorganisation des stockages des liquides inflammables du site ont été envisagées.

Après étude de la faisabilité réglementaire et technique des configuations envisagées, le choix s'est porté sur l'aménagement d'une nouvelle aire extérieure de stockage des liquides inflammables au droit du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'aménagement de la nouvelle aire de stockage nécessite peu de travaux.

La mise en œuvre de la nouvelle aire de stockage en extérieur s'accompagnera de travaux d'aménagements, associés à :
• l'implantation d'une dalle béton en forme de diamant pour la collecte centrale des écoulements,
• la mise en place d'un drainage, lui-même équipé d'un dispositif d'extinction de flamme (siphon anti-flamme) : collecte par écoulement gravitaire (dispositif passif) des produits déversés au droit de l'aire de stockage extérieur vers les bassins de confinement situés au point bas du site,
• la mise en place d'un muret disposé à la périphérie de la dalle béton (hauteur du muret = 1,2 m), faisant office de premier confinement des produits déversés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de stockage des liquides inflammables est déjà exercée sur le site d'Agnetz.

La société SAR souhaite mettre en œuvre une nouvelle aire de stockage, susceptible d'accueillir au maximum 950 T de produits inflammables sur palettes.

Les principales caractéristiques du stockage projeté sont :

• Stockage : en extérieur et en masse (au sol),
• Surface au sol : 500 m2,
• Ilot de stockage : 1 îlot,
• Nombre de niveaux de stockage : 2 à 3 niveaux (hauteur maximale : 4m),
• Capacités unitaires : Fûts (220 l) ou containers (1 m3),
• Plancher bas : dalle béton en fond de forme diamant, équipée d'une rétention (rétention déportée = bassins de confinement disposés au point bas du site),
• Matières en présence : matières premières (20-30%) et produits finis (70-80%) (liquides inflammables de catégorie 2 ou 3),
• Capacité maximale de stockage : 950 tonnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un Porter à connaissance conjointement à la présente demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	500 m²
Longueur	31 m
Largeur	16 m
Capacité maximale de stockage	950 tonnes
Hauteur maximale de stockage	4 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse du projet :
Rue du Pâtis – ZA du Pâtis
Hameau de Ronquerolles – 60 600 Agnetz

Parcelles cadastrales du site :
Section AH : parcelles 1, 2, 4 à 14, 17 à 19, 87 et 118.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 2 _ ° 2 2 ' 4 4 " E **Lat.** 4 9 ° 2 4 ' 1 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'installation SAR implantée sur la commune d'Agnetz a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter en 2009, qui a été instruite par la Dreal et a débouché sur la publication de l'arrêté préfectoral d'exploiter en date du 25 janvier 2010 (AP initial).

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont situées : - A 30 m à l'Est du projet : la ZNIEFF type I "Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Aronde, et Brêche" (220420018). - A 600 m à l'Ouest du projet : la ZNIEFF type I "Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques" (220005053)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'Etat dans le département de l'Oise a été approuvé le 7/01/2020 par arrêté préfectoral.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est situé dans une zone potentiellement humide avec une probabilité forte. (source : http://sig.reseau-zones-humides.org/)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est le " Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César" située à 4 km à l'Ouest du projet (FR2200377).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne sera pas à l'origine de consommation supplémentaire d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'aménagement de la future aire de stockage ne générera pas de matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	L'aménagement de la future aire de stockage ne prévoit pas l'utilisation de ressources du sol et du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone destinée à recevoir la future aire de stockage est actuellement recouverte de terre battue et ne présente pas de biodiversité déjà existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est éloigné de la zone Natura 2000 la plus proche (4 kms de distance). Le projet ne présente pas d'impacts sur cette zone au regard de la distance et de la nature du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site d'implantation n'est pas concerné par un PPRT, ni exposé à des canalisations de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site ne se trouve pas en zone inondable. Il présente une sensibilité moyenne au risque de retrait et gonflement des argiles mais il n'est pas concerné par un PPRN Retrait-gonflement des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet correspond à une augmentation des stockages de liquides inflammables. Tous les produits entrants sur le site sont emballés et conditionnés (réceptacles hermétiquement clos). Le projet ne sera pas à l'origine de flux de fines de poussières et de composés gazeux (COV : composés organo-volatils).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet ne génère pas d'augmentation des flux de trafic poids-lourds. Le projet permet la réintégration des matières premières actuellement externalisées dans une plateforme logistique (prestataire de service) et la réintégration des produits finis actuellement externalisés dans les filiales de la SAR. Au global, le trafic est stabilisé et maîtrisé dans le secteur d'étude.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La stabilisation du trafic (et par voie de conséquence du bruit) ne génèrera pas de nuisance sonore supplémentaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet correspond à une augmentation des stockages de liquides inflammables. Tous les produits entrants sur le site sont emballés et conditionnés. Le projet ne sera pas à l'origine de flux de fines de poussières et de composés gazeux (COV : composés organo-volatils).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La demande d'examen au cas par cas est jointe au Porter à connaissance qui détaille les mesures prises pour limiter les impacts du projet sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La société SAR, spécialisée dans la mise au point et la production de marquage routier, est déjà autorisée à exploiter sur son site d'Agnetz. Les modifications consistent à faire évoluer la configuration du stockage des liquides inflammables au droit du site. Aucune activité nouvelle n'est ajoutée dans le cadre du projet. L'installation SAR modifiée n'est pas à l'origine d'impacts nouveaux, ni d'une augmentation d'impact significative sur les milieux eau, air, bruit, déchets et trafic. D'un point de vue environnemental, les modifications apportées dans le cadre du projet sont à caractère non substantiel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à		le,	
Signature			